

APPEL DE DOSSIER – exposition à la MRC de Témiscamingue

Commission culturelle témiscamienne



PRÉCISIONS SUR LE PROJET

La Commission culturelle invite les artistes en arts visuels du territoire à soumettre un dossier d'exposition afin d'exposer leurs œuvres dans les salles de conférence de la MRC de Témiscamingue situées à Ville-Marie.

But poursuivi : **permettre aux artistes du territoire d'avoir un lieu d'exposition alternatif, assurant ainsi une visibilité accrue de leurs œuvres.**

Spécificités du projet :

- L'exposition sera en place de **mars à juin 2023**.
- Un second appel de dossiers aura lieu pour une exposition qui prendra place cet été dans les postes d'accueil du Parc national d'Opémican.
- Aucune thématique n'est imposée : l'exposition vise à permettre aux artistes de présenter le matériel qu'ils souhaitent mettre en valeur.
- L'exposition peut être présentée en solo, en duo ou par un collectif d'artistes.
- L'exposition choisie tiendra compte de la programmation prévue à la Galerie du Rift.
- Les salles où auront lieu l'exposition accueillent les Conseils de la MRC et plusieurs rencontres menées par divers partenaires du milieu. L'achalandage y est constant et varié.
- Les salles où auront lieu l'exposition ne sont pas équipées de façon professionnelle en termes d'éclairage et de climatisation. Un système d'accrochage sur rail est disponible sur certains murs.

Cachet offert :

Cachet d'exposition de 400\$ et possibilité d'achat d'une œuvre parmi celles constituant l'exposition.

ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, l'exposition proposée doit :

- Être présentée par un(e) artiste qui réside dans la MRC de Témiscamingue;
- Être constituée de créations originales, aucune copie ne sera acceptée;
- Être constituée d'un minimum de 6 œuvres et d'un maximum de 25 œuvres.

L'artiste doit tenir compte que le lieu d'exposition est achalandé (salles de conférence) et que les œuvres doivent être exposées sur les murs.

APPEL DE DOSSIER – exposition à la MRC de Témiscamingue

SÉLECTION

Toutes les propositions d'exposition soumises et admissibles seront jugées par un jury composé de trois personnes de la MRC et de la Commission culturelle. La décision prise par le jury est sans appel.

S'il y a achat d'une œuvre, la Commission culturelle procédera ainsi pour faire le choix :

- une présélection de quelques œuvres constituant l'exposition sera faite par le jury;
- un vote secret parmi cette sélection, réalisé par les employés de la MRC de Témiscamingue, déterminera l'œuvre qui sera achetée.

L'artiste sélectionné pour cette exposition sera contacté par téléphone au cours des deux semaines suivant la fin de l'appel de dossier.

CONTENU DU DOSSIER

Le dossier soumis doit contenir les éléments suivants :

- o Coordonnées complètes
- o Courte présentation de l'artiste et de ses réalisations
- o Photographie, de bonne qualité, de chacune des œuvres constituant l'exposition
- o Détails techniques : nombre d'œuvres, leurs dimensions, système d'accrochage requis, liste de prix

DATE LIMITE

Date limite pour soumettre un dossier : **Le jeudi, 23 février 2023 à 16h**

À l'attention de :

Exposition à la MRC de Témiscamingue

Véronic Beulé

agente de développement culturel, MRC de Témiscamingue

21, rue Notre-Dame de Lourdes, bureau 209, Ville-Marie (Qc) J9V 1X8

Ou par courriel : agentculturel@mrctemiscamingue.qc.ca

Pour toute question, veuillez communiquer avec Mme Beulé, agente de développement culturel : agentculturel@mrctemiscamingue.qc.ca ou 819.629-2829 poste 229